

Monsieur GOURDOL François
82 Chemin de Fez
07800 SAINT-GEORGES-LES-BAINS

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 15.06.2026

N/Réf. : DP00724026A0021

Objet : Non opposition à une déclaration préalable

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0021 enregistrée le 12/03/2026 pour de reconstruction d'une toiture écroulée situé au 82 Chemin de Fez à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZK-45) ainsi que des pièces complémentaires reçues le 28/05/2026,

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 29/06/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Maire,

Geneviève PEYRARD



Bien Cordialement
[Signature]
Pour le Maire et par délégation
Adjoint chargé de l'Urbanisme
Roger MAZOYER